



Ministère de la Transition écologique
et solidaire

Paris, le mercredi 10 janvier 2018

Communiqué de presse

« Mon projet pour la planète » : Plus que deux mois pour déposer vos projets et participer à la lutte contre le changement climatique !

Depuis le 16 novembre 2017 et jusqu'au 28 février 2018, chaque citoyen peut se mobiliser à son échelle et avec ses moyens pour lutter contre le dérèglement climatique. Avec « [Mon projet pour la planète](#) », associations locales, toutes petites entreprises (TPE), PME et PMI, coopératives, mutuelles, startups, mais aussi écoles, étudiants, collectifs de citoyens peuvent déposer un projet dans les domaines de l'énergie, de l'économie circulaire et de la biodiversité. Les projets sélectionnés après vote des citoyens bénéficieront d'aides de 20 000 à 100 000 euros pour un montant global de trois millions d'euros.

Depuis le lancement de « Mon Projet pour la Planète » lors de la COP23, les Français se mobilisent pour apporter leurs projets pour la planète. Le site a reçu plus de 57 000 visites : environ 1 270 citoyens se sont inscrits pour suivre le développement des projets. Ils ont déjà déposé 312 contributions, dont [51 sont à un stade avancé et consultables sur la plateforme](#). Pour Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, « ***l'engouement pour ces budgets participatifs montre que les Français sont inventifs et enthousiastes à l'idée de proposer des solutions pour la planète*** ».

Cet appel à initiatives citoyennes s'inscrit dans le Plan climat lancé par le gouvernement pour impliquer les citoyens et avoir un effet positif pour l'avenir de la planète. Il s'adresse à tout porteur de projet ayant un statut de personne morale de droit public ou de droit privé. « ***L'objectif est de soutenir des actions concrètes, exemplaires et à but non lucratif pour lutter contre le dérèglement climatique tout en améliorant le cadre de vie au quotidien*** » précise Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire.

Les citoyens peuvent déposer leur projet sur [la plateforme](#) jusqu'au 28 février 2018. Ils seront ensuite évalués par trois jurys composés d'experts et de citoyens qui sélectionneront les projets proposés au vote des Français. Les projets seront enfin soumis au vote de tous les citoyens sur la plateforme en ligne à partir d'avril 2018 et les initiatives lauréates seront annoncées et financées à partir de mai 2018. « ***Soyez nombreux, le plus nombreux possible, à déposer vos projets : nous avons tous les moyens de participer à la lutte contre le changement climatique*** » ajoute Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire.

Quelques exemples concrets de projets éligibles aux budgets participatifs

« **Soyez créatifs dans les énergies renouvelables et agissez pour faire des économies d'énergie** » : vous êtes un groupement de riverains et vous souhaitez mettre en place un équipement de panneaux photovoltaïques, pour permettre au quartier de fonctionner en autoconsommation d'énergie renouvelable.

« **Imaginez des circuits de production et de consommation relocalisés et économes en ressources** » : vous êtes une équipe travaillant dans une école primaire et vous souhaitez impliquer les élèves et les collaborateurs pour arriver à un objectif de zéro gaspillage alimentaire à la cantine.

« **Protégez et valorisez la biodiversité près de chez vous** » : vous êtes un collectif de citoyens passionnés par les espèces endémiques de votre territoire, vous avez mis en place un programme de participation des citoyens à l'observation de ces espèces. Vous souhaitez maintenant développer des outils de valorisation et de communication.

Découvrez le tutoriel vidéo « Mon projet pour la planète : comment ça marche ? » :

https://www.youtube.com/watch?v=Jbyxft5KC_E



Pour aller plus loin :

Dossier de presse « Mon projet pour la planète » :

https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.11.16_DP-Mon-projet-pour-la-planete.pdf

Le Plan climat : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/plan-climat>



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Retrouvez le communiqué en ligne

Contacts :

Ministère de la Transition écologique et solidaire : 01 40 81 18 07

Ademe : 01 58 47 81 28 - ademepresse@havas.com

Agence française pour la biodiversité : 01 45 14 88 63 - presse@afbiodiversite.fr